

État de la situation de
l'intégration scolaire et de
l'éducation interculturelle
dans les collèges

•

RÉDACTION

Édithe Gaudet et Sylvie Loslier

•

COLLABORATION

Élaine-Marie Rouleau, *collège Alma*

Brigitte Lavallée, *collège Ahuntsic*

Denis Kosseim, *collège André-Laurendeau*

Denyse Lemay, *collège de Bois-de-Boulogne*

Pierre Grondin, *collège de Drummondville*

Diane Charlebois et Sylvie Loslier, *collège Édouard-Montpetit*

Michèle D'Haïti, *collège François-Xavier-Garneau*

Michel Lapierre, *collège Limoilou*

Marthe Bergeron, *collège Lévis-Lauzon*

Sylvie Brassard et Marielle Brown, *collège de Jonquière*

Éléonore Antoniadès, *collège Marie-Victorin*

Madeleine Badibanga, *collège de l'Outaouais*

Ginette Bélanger et Édith Coulombe, *collège de Sainte-Foy*

Louise Lefavre, *collège de Saint-Laurent*

Michel Leclerc, *collège Sorel-Tracy*

Aline Baillargeon et Marie-Claude Bertrand, *collège du Vieux-Montréal*

•

RÉVISION LINGUISTIQUE

Marcelle Roy

•

GRAPHISME

Denise-Madeleine Cotte

Jun 2000

Ce document a été réalisé avec le soutien financier
de la Direction de l'enseignement collégial du ministère de l'Éducation.

Introduction	4
État de la situation de l'intégration scolaire et de l'éducation interculturelle	5
1. Présentation des bilans des seize collèges participant à la démarche	7
- Présentation des thèmes	7
- Présentation des collèges participants	7
2. L'accueil et l'intégration des élèves issus de communautés ethniques	9
- L'accueil et l'intégration des élèves	9
- Les mesures de soutien linguistique et d'aide à l'apprentissage	12
- Les activités socioculturelles	14
3. La gestion de la diversité	18
- La lutte contre la discrimination	18
- La diversité ethnique des membres du personnel du collège	27
4. L'éducation interculturelle, l'éducation aux droits et l'éducation à la citoyenneté	29
- La formation des membres du personnel: les enseignants, les professionnels, le personnel de soutien et les administrateurs	29
- La formation des élèves à la diversité culturelle et à l'éducation aux droits	33
- Les stages à l'étranger ou en milieu pluriethnique et la formation interculturelle	34
- La recherche et la production de matériel didactique	37
5. Recommandations	39
Annexe	42

Introduction

En décembre 1998, le ministère de l'Éducation publiait sa *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, qui établit les principes sur lesquels l'école québécoise s'appuie pour garantir le droit à l'éducation et favoriser une socialisation commune à une population de plus en plus diversifiée au point de vue linguistique, ethnique, social, culturel et religieux.

À l'hiver 1999, la Direction de l'enseignement collégial du ministère de l'Éducation mandatait le Service interculturel collégial (SIC) pour écrire une synthèse du document de 1998 fournissant des balises pour la rédaction d'une politique institutionnelle dans chaque collège. De plus, le SIC devait diffuser la *Politique* afin de susciter une réflexion dans les collèges. Cela fut réalisé par le biais de communications lors du colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) et de rencontres avec les directions des affaires étudiantes. Par ailleurs un appel fut lancé dans l'ensemble des collèges dans le cadre du *Programme de soutien aux minorités ethniques au collégial*. Seize collèges² ont répondu à cet appel et ont entrepris une démarche visant à l'élaboration ou à la révision d'une politique institutionnelle d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle.

Ainsi l'année scolaire 1999-2000 devait servir d'année-charnière pour les collèges désireux d'entreprendre une démarche vers la réalisation d'une politique locale institutionnelle d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle. Afin de permettre cette réalisation, le ministère de l'Éducation représenté par Mme Christine Vézina avait convenu d'un plan de formation et de travail avec deux formatrices du SIC.

Pendant l'automne 1999 et l'hiver 2000, plusieurs rencontres ont été tenues avec les répondants de ces collèges. Plusieurs objectifs étaient visés: une formation sur l'éducation interculturelle et une autre sur l'éducation aux droits, de même que la rédaction d'un état de la situation de l'interculturel dans chaque collège participant, l'élaboration d'un canevas ou d'un plan de travail visant à l'élaboration ou à la révision d'une politique institutionnelle.

¹ Ce document s'intitule : *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle: un atout pour le collégial*, juin 1999.

² Les seize collèges sont Ahuntsic, Alma, André-Laurendeau, Bois-de-Boulogne, Drummondville, Édouard-Montpetit, F.X.-Garneau, Jonquière, Lévis-Lauzon, Limoilou, Marie-Victorin, Outaouais, Sainte-Foy, Saint-Laurent, Sorel-Tracy, Vieux-Montréal.



État de la situation de l'intégration scolaire et de l'éducation interculturelle

Rappelons les objectifs de ces *États de la situation de l'intégration scolaire et de l'éducation interculturelle* réalisés dans les collèges participants. Ces objectifs étaient d'abord de présenter les différentes facettes de l'éducation interculturelle dans les collèges afin d'en connaître les acquis, les lacunes et les besoins; en deuxième lieu, de permettre aux collèges de faire l'inventaire de leurs interventions en matière interculturelle depuis 1990; et enfin de fournir à chaque participant de chaque collège un état général de la situation de l'interculturel dans les autres collèges afin de les alimenter dans la définition de leurs priorités (qui s'inscriront concrètement dans un plan d'action).

Dans chacun des collèges, des activités reliées à une dimension interculturelle ont été élaborées au cours des dernières années. Ainsi, on retrouve des personnes-ressources incontournables qui peuvent répondre aux questions sur la situation de l'interculturel dans chacun des collèges. Nous avons donc recommandé aux participants de rencontrer une dizaine de personnes dans leur collège, soit individuellement, soit par petits groupes de deux ou trois personnes.

Nous avons aussi fait des suggestions de services et de personnes-ressources à rencontrer: le personnel des services aux étudiants, le conseiller pédagogique, le responsable de Performa et/ou des perfectionnements collectifs, le coordonnateur/trice du département

de français, de philosophie, de sciences humaines, des départements de techniques humaines ou les responsables de programme, le responsable et le personnel des Centres d'aide en français, ou encore toute autre personne jugée intéressante.

Nous avons ensuite proposé un questionnaire (que vous trouverez en annexe) pour aider les participants à structurer leurs entrevues. Ce questionnaire comportait une trentaine de questions et était conçu à partir des thèmes suivants:

1. — **L'accueil et l'intégration ou le soutien aux élèves**
2. — **La lutte contre la discrimination**
3. — **Les mesures de soutien linguistique et d'aide à l'apprentissage**
4. — **Les activités socioculturelles**
5. — **La formation des membres du personnel du collège: les enseignants, les professionnels, le personnel de soutien et les administrateurs**
6. — **La formation des élèves à la diversité culturelle et à l'éducation aux droits**
7. — **Les stages à l'étranger ou en milieu pluriethnique et la formation interculturelle**
8. — **La recherche et la production de matériel didactique**
9. — **La diversité ethnique des membres du personnel du collège**

Nous avons demandé à chaque participant de faire une synthèse des réponses en s'inspirant de chacun des thèmes.





Présentation des bilans des seize collèges participant à la démarche

1

Présentation des thèmes

Nous avons regroupé les thèmes suggérés dans le questionnaire en trois points. D'abord l'accueil et l'intégration des élèves issus de communautés ethniques, les différentes mesures de soutien linguistique et d'aide à l'apprentissage et les activités socioculturelles. Ensuite la question de la gestion de la diversité touchant la lutte contre la discrimination et la diversité ethnique des membres du personnel des collèges. Enfin le troisième thème se rapporte à l'éducation interculturelle englobant l'éducation aux droits et l'éducation à la citoyenneté, la formation des membres du personnel du collège, la formation des élèves à la diversité culturelle et à l'éducation aux droits, les stages à l'étranger ou en milieu pluriethnique, la recherche et la production de matériel didactique.

2

Présentation des collèges participants

Nous avons aussi divisé les collèges par rapport à la diversité ethnique et culturelle de leur clientèle: les collèges qui accueillent une clientèle fortement pluriethnique et qui se définissent comme pluriethnique et les collèges composés d'une clientèle plutôt monoethnique. Pour ce faire, nous nous sommes inspirés des statistiques compilées par le ministère de l'Éducation pour l'automne 1997³.

³ Statistiques du ministère de l'Éducation.

Parmi les collèges qui ont participé à la démarche, plusieurs ont une clientèle fortement diversifiée. Ce sont les collèges suivants:

TABLEAU: **Pourcentage de la clientèle allophone, ministère de l'Éducation, 1999**

COLLÈGES	Bois-de-Boulogne	Saint-Laurent	Ahuntsic	Marie-Victorin	André-Laurendeau	Vieux-Montréal
% de la clientèle allophone	20,6	17,0	14,9	9,7	9,1	7,3

Les autres collèges qui ont participé à la démarche ont une clientèle moins diversifiée. Le collège de l'Outaouais et le collège Édouard-Montpetit sont légèrement différents dans le sens où ils accueillent une clientèle qui n'est pas fortement pluriethnique mais qui l'est davantage que ceux qui apparaissent plus bas. En effet, 3,9% de la clientèle du collège de l'Outaouais et 3,3% de la clientèle du collège Édouard-Montpetit est allophone.

TABLEAU: **Pourcentage de la clientèle allophone, ministère de l'Éducation, 1999**

COLLÈGES	Outaouais	Édouard Montpetit	Limoilou	F.X.-Garneau	Sainte-Foy	Alma
% de la clientèle allophone	3,9	3,3	1,2	1,0	0,8	0,6
	Drummondville	Sorel-Tracy	Jonquière	Lévis-Lauzon		
	0,5	0,4	0,3	0,3		

Les interventions et les défis à relever sont différents dans tous ces collèges et c'est pourquoi nous avons divisé nos thématiques en deux catégories de collèges: les collèges qui accueillent une clientèle très diversifiée et ceux qui accueillent une clientèle moins diversifiée.

Précisons que certains collèges, notamment Alma et Marie-Victorin, accueillent une clientèle autochtone qui contribue à la diversification ethnique de leur population.





L'accueil et l'intégration des élèves issus de communautés ethniques

Ce thème comprend trois sous-catégories: l'accueil et l'intégration des élèves, les différentes mesures de soutien linguistique et d'aide à l'apprentissage et les activités socioculturelles.

1

L'accueil et l'intégration des élèves

Cette section touche principalement l'accueil aux élèves issus des minorités ethniques, la connaissance de ces élèves par l'institution et la présence ou non de comités étudiants représentant ces élèves.

► **Dans les collèges fortement pluriethniques**, il semble que les structures d'accueil n'ont pas intégré de formules différentes pour les élèves nouvellement arrivés ou issus de minorités ethniques. La plupart de ces collèges ont des activités d'intégration qui s'adressent à l'ensemble des élèves.

Certains collèges ont tenté quelques expériences d'intégration à l'endroit des nouveaux arrivants. Par exemple, le collège Ahuntsic a tenté des expériences de jumelage entre des élèves nouvellement arrivés au pays et des élèves québécois. Les élèves québécois font connaître le collège aux élèves nouvellement arrivés, répondent à leurs questions et des rencontres culturelles sont prévues. C'est une expérience que l'on amorce dès le mois d'août et qui s'étale sur quelques mois.

Quant aux informations sur leur clientèle, la plupart des collèges de la région de Montréal disposent de données fournies par le SRAM, c'est-à-dire le statut (citoyen canadien, immigrant reçu ou étudiant étranger), la langue maternelle ou la langue d'usage. Par contre, plusieurs collèges ont développé des outils de cueillette d'informations sur la composition ethnique de leur clientèle. Ils font un recensement annuel, soit au début de l'année, soit pendant l'année scolaire. Certains introduisent des questions spécifiques (le pays de naissance de l'élève ou celui des parents) à l'intérieur de questionnaires déjà conçus pour l'ensemble de la clientèle.

Plusieurs collèges accueillent des étudiants étrangers et, dans ce cas, ceux-ci sont souvent connus rapidement des services aux étudiants (SAE), des aides pédagogiques individuels (API),... car ils sont peu nombreux.

e x e m p l e s

- AU COLLÈGE DU **VIEUX-MONTRÉAL:**

Il y a une expérimentation en cours dans quelques programmes techniques depuis l'automne 1999. On procède à une cueillette de données portant sur le pays de naissance, le nombre d'années d'usage du français, la langue apprise dans l'enfance, le nombre d'années de fréquentation de l'école en français, l'appartenance religieuse.

- AU COLLÈGE **AHUNTSIC:**

Le Service des affaires étudiantes distribue un questionnaire à l'ensemble des élèves tous les trois ans; plusieurs des questions posées visent à récolter de l'information auprès des élèves de différentes communautés (lieu de naissance du père et de la mère, lieu de naissance de l'élève, nombre d'années de résidence au Québec, nombre d'années d'apprentissage du français, etc.)

Pendant plusieurs années, dans plusieurs collèges, des comités « ethnoculturels » ont été mis sur pied. Ces comités latinos, asiatiques, haïtiens, arabes... ont participé avec beaucoup d'enthousiasme à la préparation d'événements comme la Semaine interculturelle, la Semaine d'information sur la communauté haïtienne, etc. Des difficultés d'encadrement et de recrutement, mais surtout une réflexion sur la monoethnicité des comités et leur ghettoïsation ont amené certains collèges à former des comités pluriethniques.



e x e m p l e s

- AU COLLÈGE DE **BOIS-DE-BOULOGNE:**

Depuis plus de trois ans, un comité multiculturel Alliance-Ethnies a été créé à l'initiative des élèves. Ce comité est financé par l'Association générale des élèves; il organise des activités qui rassemblent des élèves de diverses origines: activités de divertissement (spectacles, sports, activités d'information organisées par Amnesty internationale, activités à l'occasion du mois de l'histoire des Noirs).

- AU COLLÈGE DU **VIEUX-MONTRÉAL:**

Une trentaine d'élèves musulmans se réunissent pour faire la prière, dans un local qui leur est alloué.

► **Dans les collèges qui accueillent une clientèle moins diversifiée**, on connaît souvent beaucoup plus les élèves issus des minorités parce qu'ils sont moins nombreux. On les identifie ainsi rapidement. Quelques collèges ont aussi développé des services d'accueil personnalisé, basés sur l'accompagnement par un membre du personnel et un jumelage avec un étudiant.

De façon générale, ces collèges n'offrent pas de services d'accueil spécifiques aux élèves nouvellement arrivés, car le nombre ne le justifie pas.

e x e m p l e s

- AU COLLÈGE DE **SAINTE-FOY**

Pour les élèves du secteur régulier, dans le dépliant qui accompagne le formulaire d'inscription ainsi que dans l'agenda étudiant, on a inscrit que l'étudiant étranger doit aller rencontrer un aide pédagogique (API) spécialement mandaté au service de l'organisation scolaire.

Beaucoup de ces collèges n'ont pas vraiment d'informations sur la composition ethnique de leur clientèle. Les collèges qui n'accueillent pas une clientèle diversifiée n'ont, pour la plupart, pas de comité étudiant basé sur l'ethnicité. Certains ont cependant des comités interculturels étudiants.

Les mesures de soutien linguistique et d'aide à l'apprentissage

■ Cours de mise à niveau pour les allophones

➤ Dans les collèges qui accueillent une clientèle très diversifiée, il semble qu'il y a eu la mise en place, au début des années 90, de cours de mise à niveau en français pour les allophones. Des problèmes comme la gestion de ces cours au niveau logistique ou la ghettoïsation des élèves issus des minorités ethniques ont amené les collèges à se départir de ces cours. La réforme de l'enseignement collégial a aussi fait que ces cours ne se donnent plus. Actuellement, il existe, dans la plupart des collèges, des cours de mise à niveau mais qui ne sont pas réservés aux allophones ni même adaptés pour eux. Il semble cependant que beaucoup d'allophones suivent ces cours.

e x e m p l e s

- AU COLLÈGE DE **BOIS-DE-BOULOGNE:**

À l'éducation aux adultes, le collège de Bois-de-Boulogne offre des cours de français de langue seconde dans des Attestations d'études collégiales (AEC) qui visent une clientèle allophone. L'éducation aux adultes offre aussi des cours de francisation pour les immigrants arrivés au Québec depuis moins de cinq ans. Ce programme entrepris à titre expérimental depuis le démantèlement des COFIS (Centre d'orientation et de formation des immigrants), s'adresse à près de quatre-vingts élèves.

- AUX COLLÈGES **MARIE-VICTORIN** ET DE **BOIS-DE-BOULOGNE:**

Le collège Marie-Victorin et le collège de Bois-de-Boulogne participent actuellement à un projet de recherche qui s'intitule le « La réussite en français des allophones au collégial: constat, problématique et solutions » et dont l'objectif est d'étudier la situation des allophones à risque d'échec au collège Marie-Victorin. On a d'abord choisi les élèves allophones et francophones de la cohorte 1995 en difficulté, c'est-à-dire ceux qui ont échoué le test de classement. L'étude compare leur cheminement respectif, leur taux de réussite, ainsi que le profil des élèves selon le nombre de cours réussis. Ces analyses permettent d'établir un diagnostic de la situation de ces élèves et de pouvoir proposer des recommandations institutionnelles et didactiques qui permettront au collège Marie-Victorin de s'ajuster à sa clientèle multiethnique.

■ Les centres d'aide en français

Les collèges participants ont tous des centres d'aide en français, et c'est souvent à l'intérieur des activités de ces centres que des services sont offerts aux allophones. Plusieurs collèges estiment que, parmi la clientèle étudiante fréquentant le centre d'aide en français, près du quart sont des allophones. Parmi les problèmes mentionnés, soulignons le peu de données que les centres ont sur les élèves qu'ils aident et beaucoup de lacunes dans la formation des formateurs de ces centres. De plus, les centres d'aide en français n'ont que peu de ressources matérielles: ils manquent, par exemple, de dictionnaires pour la clientèle allophone.

Certains collèges offrent des possibilités de jumelage entre élèves forts et élèves plus faibles et, très souvent, un encadrement par petits groupes (quatre personnes). Par contre, à partir des recherches entreprises par l'un des centres d'aide en français, on a pu tirer certains constats: il ne faut pas diviser les élèves sur une base ethnique, mais plutôt selon leurs difficultés en français; il semble aussi que les élèves allophones soient plus conscients de leurs difficultés en français, qu'ils mettent plus d'efforts dans leur apprentissage et font des progrès plus rapides (Vieux-Montréal).

■ Une politique de promotion de la langue française

Les collèges se sont presque tous dotés d'une *Politique de valorisation ou de promotion de la langue française* au début des années 90. Parmi les objectifs généraux visés par cette politique figure celui de favoriser l'intégration sociale et linguistique des élèves allophones. Cette politique a sensibilisé l'ensemble du personnel (professeurs, professionnels, personnel de soutien et administrateurs) au fait que le français est l'affaire de tous et non seulement des professeurs de français. Des activités de valorisation de la langue française ont été organisées par les Services des affaires étudiantes et des cours Performa ont été développés afin d'outiller les professeurs de toutes les disciplines à évaluer la qualité du français dans leurs cours. Plusieurs collèges cherchent à inciter les radios étudiantes à discuter du contenu francophone de leurs émissions, de leur musique et chansons.

e x e m p l e s

- **CÉGÉPS EN SPECTACLE:**

L'événement « Cégeps en spectacle » exige de ses participants un contenu francophone. Les spectacles montés par les étudiants doivent se dérouler en français.

Les activités socioculturelles

Les collèges de la région métropolitaine ont été les premiers à être confrontés à une clientèle plus diversifiée et ils ont réagi en organisant des activités parascolaires correspondant à cette nouvelle réalité sociale. Ainsi les collèges se définissant comme pluri-ethniques ont développé des activités basées sur l'approche des besoins des élèves issus des communautés culturelles mais aussi des activités visant à développer chez l'ensemble des élèves une attitude d'ouverture et de respect aux autres. Les services aux étudiants, tout comme l'ensemble des membres du personnel, ont développé différents types de projets de sensibilisation, de communication et d'échange entre les élèves issus de diverses communautés ethniques.

Par ailleurs, les collèges qui accueillent une clientèle moins diversifiée ont, eux aussi, organisé des activités à teneur interculturelle, mais souvent en optant pour une orientation plus internationale. Plusieurs activités ont été élaborées à partir d'initiatives personnelles et souvent ponctuelles. Elles ne sont généralement pas réalisées à la suite d'une orientation ou d'une politique prise par un collège ou dans le cadre d'un programme ou d'un département. Si certaines activités peuvent paraître très visibles, elles dépendent quelquefois d'une ou de deux personnes. Par conséquent, si ces personnes s'absentent ou prennent leur retraite, il y a des risques que certaines activités tombent, car la relève n'est pas toujours assurée.

Nous présenterons donc ci-dessous des exemples d'activités organisées par les services aux étudiants. Nous les avons divisées en quatre catégories: les activités de connaissance de l'autre et de sensibilisation, les activités communautaires organisées par les élèves, les conférences et finalement les projets reliés à des thématiques particulières.

■ Activités de connaissance de l'autre et de sensibilisation

Plusieurs collèges profitent de thématiques nationales ou internationales telles que la Semaine interculturelle nationale, aujourd'hui devenue la Semaine nationale de la citoyenneté (novembre), la Journée internationale pour combattre le racisme, le Mois de l'histoire des Noirs (février) pour organiser différentes activités. Au cours de la dernière décennie, les services d'animation socioculturelle ont mis sur pied plusieurs activités et développé une expertise en interculturel⁴. Ils visaient le développement d'une socialisation basée sur des habiletés et des attitudes d'ouverture et de respect mutuel. Certaines activités développent la connaissance de l'autre ou sensibilisent à une facette de sa réalité.

⁴ Ces collèges ont, pour la plupart, bénéficié du financement offert par le ministère de l'Éducation dans le cadre du programme « Accueil et intégration des minorités ethniques ».



e x e m p l e s

- *Des collègues ont organisé des journées au cours desquelles on présente un pays ou une aire géographique ou sociale à l'intérieur d'un kiosque en y disposant des bibelots, de la littérature, des plats cuisinés. On peut aussi voir une exposition ou un film sur le pays choisi, ou encore visiter des kiosques commerciaux.*
- *Plusieurs collègues ont prévu des soirées de théâtre de sensibilisation sur des problématiques interculturelles, des expositions, des soirées de poésie, des spectacles ethnoculturels, tout cela en vue de favoriser la rencontre et l'échange. D'autres collègues ont encouragé plutôt la participation et l'intégration en fournissant un espace où tous les élèves, quelle que soit leur origine, pouvaient participer.*
- *Depuis quelques années, certains collègues organisent une semaine en sciences humaines et sociales permettant d'aborder des questions d'actualité autour des relations interethniques, des droits sur la scène nationale comme sur la scène internationale. Bien souvent, les semaines thématiques sont organisées en collaboration entre les professeurs et les services aux affaires étudiantes. Ainsi plusieurs membres du personnel s'activent autour d'un même but et les professeurs peuvent inciter ou même obliger les élèves à participer aux activités, de façon à accroître leur engagement social.*

■ Des activités communautaires organisées par les élèves

Différentes manifestations sont souvent organisées par les élèves et les services aux étudiants. Par exemple, on prépare des repas communautaires, des kiosques commerciaux, des défilés de mode, des spectacles de musique (spectacle de hip-hop), de la danse latino ou africaine. On remarque que, lors de ces activités, les élèves ne tiennent pas compte de l'origine ethnique. C'est l'occasion de tisser de nouvelles amitiés et de mieux s'intégrer au groupe. Si la plupart de ces activités remportent un vif succès auprès des élèves, on leur reproche quelquefois leur côté folklorique ou encore de se limiter à la présentation de la culture matérielle de l'autre. Dans certains cas, on essaie de dépasser ce genre de manifestation en ajoutant des activités qui favorisent une connaissance plus approfondie des autres et un véritable échange.

■ Des conférences d'information et de sensibilisation

Dans la majorité des collèges, on organise des conférences d'information et de sensibilisation et les thèmes de celles-ci sont très variés.

e x e m p l e s

- Les services socioculturels organisent des conférences sur des sujets délicats comme une conférence sur l'Islam. On invite des conférenciers renommés comme Riccardo Petrella, Charles Taylor, Joël de Rosnay, Ignacio Ramonet, de même que des organisations non-gouvernementales ou des associations communautaires susceptibles de collaborer à ces conférences (Jeunesse Canada Monde, Chantiers jeunesse à l'étranger, Centre Canada Sahel, Carrefour Tiers-monde, CECI). Des cafés philosophiques sont aussi offerts grâce à la participation d'Amnistie internationale.
- On organise des débats sur des questions interculturelles, des jeux en provenance de divers pays, de façon à sensibiliser les élèves à une situation précise de racisme.

■ Des projets liés à des thématiques particulières: les autochtones

Certaines activités sont d'envergure et visent à la fois la connaissance et la rencontre avec l'autre.

e x e m p l e s

- Au COLLÈGE **MARIE-VICTORIN**:
Au collège Marie-Victorin, une tradition locale veut que l'on organise des sculptures sur glace pour souligner le début de la session d'hiver. Des élèves inuits et des élèves québécois participent à cette activité. En janvier 2000, des élèves inuits dirigés par un maître sculpteur québécois ont réalisé plusieurs chefs-d'œuvre.
- Au COLLÈGE **ÉDOUARD-MONTPETIT**:
Une activité intitulée «Sous le shaputuan: traditions innues et modernité» s'est déroulée pendant toute une semaine au collège Édouard-Montpetit. Organisée en collaboration avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, cette activité a permis aux élèves de rencontrer des Innus.

- Au COLLÈGE D'**ALMA**:

Une partie de la clientèle du collège d'Alma étant autochtone, des activités y sont organisées dans le but de connaître et d'échanger avec les autochtones. Ces activités sont souvent organisées par des sous-comités au service d'aide à la réussite des étudiants et des étudiantes autochtones.





La gestion de la diversité

1

La lutte contre la discrimination

La lutte contre la discrimination fait partie d'une manière intrinsèque de la vie des collèves. La responsabilité de ceux-ci dans le domaine des droits et des libertés provient de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975)*, en particulier de l'article 10 qui définit le droit à l'égalité et condamne la discrimination selon quatorze motifs. De plus, la Charte accorde à tous une protection contre le harcèlement fondé sur les mêmes motifs mentionnés à l'article 10⁵.

Il y a discrimination lorsqu'un individu ou une organisation se base sur l'un des quatorze motifs évoqués pour refuser à quelqu'un l'exercice d'un droit en toute égalité. La discrimination n'est pas nécessairement directe: elle peut découler d'une règle apparemment neutre, applicable à tous, mais qui a des effets préjudiciables sur une personne.

La discrimination indirecte est contrecarrée par la notion d'accommodement raisonnable, c'est-à-dire la réalisation d'un effort de compromis substantiel pour adapter les

⁵ Article 10: Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grosseur, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.

Article 10.1: Nul ne doit harceler une personne en raison de l'un des motifs visés dans l'article 10.

modalités d'une norme ou d'une règle à une personne afin d'éliminer ou d'atténuer un effet de discrimination indirecte, sans toutefois subir de contrainte excessive; c'est une obligation « directe » ou « indirecte » ne doit être tolérée dans les collèges. Ceux-ci sont tenus de faire respecter la clause sur l'égalité.

Rappelons aussi que le harcèlement, au sens de la Charte, peut se manifester à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes notamment par des paroles, des actes ou des gestes répétés, à caractère vexatoire ou méprisant. Lorsque le harcèlement survient dans le cadre d'une institution ou d'un emploi, c'est l'employeur qui peut être tenu responsable des actes commis. Il doit donc intervenir rapidement pour remédier à la situation. Les collèges peuvent adopter une politique pour prévenir et contrer le harcèlement, et ils doivent s'assurer que les membres du personnel et les étudiants sont bien informés à cet égard.

Ainsi sous l'angle du respect des droits, la *Loi des collèges*, à l'instar de toutes les autres lois québécoises, est soumise à la Charte des droits. Le collège, les membres du personnel et la clientèle du collège sont tenus de respecter la Charte québécoise des droits de la personne et de combattre la discrimination sous toutes ses formes.

Nous présenterons maintenant certains aspects de la problématique de la discrimination. Nous étudierons d'abord la nature des plaintes d'élèves et des membres du personnel qui se croient victimes de discrimination sur la base de l'origine ethnique, de la couleur de la peau, de la langue ou de la religion. Après avoir précisé les mécanismes de recours à cet égard, nous traiterons des politiques pour contrer les différentes formes de discrimination et de harcèlement sexuel, racial, religieux, pour gérer la diversité religieuse et culturelle et favoriser l'équité en emploi. Les demandes d'accommodements relatifs à la diversité culturelle, de la part d'élèves et des membres du personnel seront ensuite présentés. Finalement, nous verrons s'il y a une personne responsable, un ombudsman, un comité responsable de la réception, du traitement et des solutions des plaintes dans les collèges participants.

■ **La nature des plaintes d'élèves et des membres des personnels qui se croient victimes de discrimination sur la base de l'origine ethnique, de la couleur de la peau, de la langue ou de la religion**

► **Dans un contexte pluriethnique**, des situations et des demandes d'aménagements inhabituelles ont émergé au cours des dernières années. Ces cas plus ou moins complexes ont fait préciser la portée et la limite de la Charte en matière de discrimination dans le contexte collégial. Il a fallu réfléchir principalement sur les besoins religieux, sur la liberté d'expression, etc. Ainsi dans ces collèges, on retrouve un plus grand nombre de mesures pour contrer la discrimination directe ou indirecte.

► **Dans les collèges qui accueillent des clientèles moins diversifiées**, les cas de discrimination basée sur l'origine ethnique, raciale ou religieuse sont rares ou plutôt rarement rapportés. Lorsqu'ils sont mis en évidence, ils sont analysés cas par cas et réglés bien souvent à l'amiable. La lutte contre la discrimination pour des motifs basés sur la couleur de la peau (racisme), l'origine ethnique et nationale, la religion est rarement un enjeu majeur. Toutefois, cela ne signifie pas que la discrimination n'existe pas, mais elle est moins détectable ou moins dénoncée. Mentionnons que l'ensemble des élèves des collèges seront confrontés, un jour ou l'autre, à la diversité ethnoculturelle. Ils devront donc avoir les outils pour développer des relations égalitaires et harmonieuses.

► **Mais que les collèges accueillent une clientèle plus ou moins diversifiée**, la lutte contre la discrimination demeure une question épineuse. Les victimes dénoncent peu ou pas les situations ou les propos haineux et discriminatoires, notamment parce qu'elles craignent de ne pas être entendues ni crues, ou encore parce qu'elles ont peur des représailles, ne savent pas comment procéder face à ces situations, ne veulent pas que tout le monde le sache, etc. Le racisme, en particulier, est un sujet délicat, voire tabou, de telle sorte qu'on préfère souvent taire les cas qui se produisent.

Bien que, d'une manière générale, les collèges possèdent certaines balises pour lutter contre la discrimination, il n'y a pas toujours une stratégie globale à cet égard. Les moyens mis de l'avant pour la contrer ne sont pas toujours utilisés. Si tous les collèges sont soumis à la Charte, ce ne sont pas toutes les situations qui ont des mécanismes et des recours particuliers.

La nature des plaintes s'avère donc très diversifiée puisqu'elles peuvent concerner le harcèlement, la discrimination raciale, l'évaluation, l'aide financière, la sécurité, les conflits d'horaire liés aux pratiques religieuses. En fait, tout ce qui peut être considéré comme la violation d'un droit peut faire l'objet d'une plainte.

e x e m p l e s

- *Le Collège de l'Outaouais a reçu des plaintes de la part d'élèves qui se croient victimes de discrimination sur la base de leur origine ethnique, de la couleur de leur peau, etc. Cependant, ces plaintes n'étant pas répertoriées, on n'en connaît pas le nombre au fil des années et il en va de même dans plusieurs collèges. Dans certains cas, les plaintes se limitent à des propos vexatoires, à des incompréhensions culturelles de part et d'autre.*
- *Il y a une dizaine d'années, dans le programme de soins infirmiers dans plusieurs collèges, les accusations de racisme à l'endroit de professeurs ou d'élèves étaient plus fréquentes; elles ne se rendaient pas toujours jusqu'au Comité de recours, mais elles étaient adressées au département*



concerné. Aujourd'hui elles sont pratiquement nulles. Même à l'hôpital, les remarques désobligeantes de la part des patients envers les stagiaires issus de différentes communautés ethniques sont rares. S'il existe encore des remarques, elles proviennent plus fréquemment du personnel de l'hôpital à l'égard des élèves-stagiaires issus des minorités ethniques.

- Plusieurs départements de techniques administratives ont constaté que les entreprises réclament des finissants « québécois » et se plaignent de recevoir des immigrants (souvent uniquement sur la foi du nom ou à cause de la couleur de la peau) et cela a été constaté également envers les finissantes créoles en techniques de bureautique.

Par ailleurs, tant en soins infirmiers que dans d'autres programmes, les professeurs constatent que les échanges se font rares entre étudiants de diverses minorités: les élèves ne travaillent pas et ne parlent pas ensemble.

■ Les mécanismes de recours pour des élèves et des membres du personnel qui se croient victimes de discrimination: les Politiques, les Chartes, les déclarations et les règlements.

À ce jour, aucun collège n'a élaboré de politique contre le harcèlement racial ou touchant la gestion de la diversité religieuse et culturelle. Par contre, plusieurs collèges ont élaboré des politiques contre le harcèlement sexuel⁶, et certains collèges ont adopté des codes de vie ou travaillent à élaborer une charte des droits des élèves.

e x e m p l e s

- Au COLLÈGE **LÉVIS-LAUZON**:

Au collège Lévis-Lauzon, le règlement de vie numéro 11 permet de contrer toutes les formes éventuelles de discrimination. Une politique contre le harcèlement sexuel existe spécifiquement. Il n'y a pas de politique spécifique contre le harcèlement racial, ni touchant la gestion de la diversité religieuse et culturelle. En matière d'équité en emploi, la loi et la convention collective y pourvoient.

- Au COLLÈGE DE L'**OUTAOUAIS**:

Le collège de l'Outaouais a élaboré une politique sur « les comportements attendus » des élèves. Cette politique privilégie un certain nombre de valeurs, par exemple le respect, qui doivent guider les comportements

⁶ Les collèges Ahuntsic, Alma, Drummondville, Édouard-Montpetit, Sainte-Foy, Vieux-Montréal, se sont dotés d'une *Politique contre le harcèlement sexuel*. Le milieu a été sensibilisé et la Politique fonctionne bien : les plaintes de harcèlement ont beaucoup diminué. Cette politique est généralement connue de tous et accessible à tous. Les professeurs la reçoivent lorsqu'ils sont embauchés, et elle est aussi diffusée dans l'agenda de l'élève. Le collège du Vieux-Montréal a élaboré une Politique en matière de SIDA qui rappelle le respect des droits et libertés des personnes et qui interdit toute forme de menace ou d'intimidation. Certains collèges ont aussi une *Politique en matière d'équité à l'emploi*.

des élèves dans leurs interactions les uns envers les autres. Elle est donc considérée en partie comme un mécanisme de recours contre la discrimination, quelle qu'elle soit.

- Au COLLÈGE DE **BOIS-DE-BOULOGNE**:

Au collège de Bois-de-Boulogne, il existe une charte des droits des élèves.

- Au COLLÈGE DU **VIEUX-MONTRÉAL**:

Au collège du Vieux-Montréal, un projet visant à systématiser le processus de plaintes et à élaborer une charte des droits des étudiants figure dans le plan de travail du Collège. On procède à la vérification de l'ensemble des règlements internes pour faire le tableau des responsabilités afférentes.

- Au COLLÈGE D'**ALMA**:

Au collège d'Alma, l'Association étudiante ainsi que les responsables des Affaires étudiantes ont réalisé une « Charte de la vie étudiante ».

■ Les demandes d'accommodements raisonnables relatifs à la diversité culturelle, de la part d'élèves et de membres du personnel

➤ Dans les collèges qui accueillent une clientèle plus diversifiée sur le plan ethnoculturel et religieux, certains élèves vont, selon leur initiative personnelle, faire une demande d'accommodement raisonnable auprès d'un professeur. La majorité des demandes s'appuient sur des motifs religieux. Par exemple, un élève veut faire changer la date d'un examen en invoquant des motifs religieux. Les professeurs ayant été confrontés à plusieurs reprises à ce genre de demande ont adopté la stratégie suivante: au début de chaque session, ils demandent aux élèves si certains d'entre eux ont des contraintes religieuses et ils essaient, s'ils le peuvent, de planifier un horaire qui tient compte des demandes des élèves.

e x e m p l e s

- Au COLLÈGE DE **BOIS-DE-BOULOGNE**:

Au collège de Bois-de-Boulogne, la conseillère pédagogique a déjà publié la liste des fêtes religieuses importantes en début de session.

- Au COLLÈGE DU **VIEUX-MONTRÉAL**:

Au collège du Vieux-Montréal, le cas le plus notoire fut celui d'une demande formulée par des religieuses qui souhaitaient pouvoir garder leur voile dans les laboratoires de science. Après étude du dossier, la



direction leur proposa de faire traiter leur voile pour le rendre ininflammable. La présentation d'un certificat sur ce point leur assurerait la libre circulation dans les laboratoires. Par la suite, cette mesure fut aussi appliquée aux étudiantes musulmanes portant le voile.

Plusieurs demandes de groupes religieux concernaient l'obtention d'un local de prière. La première d'entre elles émanait de l'Archevêché qui souhaitait ouvrir un bureau de pastorale à l'intérieur du collège. Par crainte de voir proliférer les demandes, le Collège jugea plus prudent de la refuser. Par la suite, des étudiants musulmans firent une démarche semblable qui aboutit à la création d'un comité arabe, lequel obtint un local par le biais de l'Association étudiante. De son côté, le service aux affaires étudiantes leur a fourni une liste des mosquées situées à proximité du collège.

- AU COLLÈGE **MARIE-VICTORIN**:

Au collège Marie-Victorin, un employé de soutien, de religion juive, a jouti d'un aménagement particulier dans son horaire: le vendredi, il pouvait rentrer à 14 heures à la maison, avant le coucher du soleil.

➤ **Dans les collèges qui accueillent une clientèle moins diversifiée**, il y a très peu de demandes d'accommodements raisonnables tant de la part des élèves que des membres du personnel. C'est le cas des collèges de Jonquière, Édouard-Montpetit, Alma, Drummondville, etc. On peut supposer que les règlements en place reflètent les caractéristiques d'une clientèle ethnoculturelle relativement homogène. Lorsqu'il y a une demande, elle est traitée comme un cas d'espèce. Ainsi, puisqu'il n'y a pas de demandes collectives, il n'y a pas de mesure particulière.

e x e m p l e s

- AU COLLÈGE DE L'**OUTAOUAIS**

Au collège de l'Outaouais, certains élèves ont fait des demandes d'accommodements relatifs à la diversité religieuse, mais uniquement lors du Ramadan. Les élèves ont plutôt tendance à s'adresser directement à leurs professeurs, et la gestion est faite cas par cas.

Mentionnons que, d'une manière générale, les membres des personnels n'ont jamais reçu de formation sur les accommodements raisonnables au sens juridico-social. Par conséquent, plusieurs d'entre eux sont mal à l'aise face à de telles demandes.

■ Les responsables du traitement et des solutions des plaintes

Face à une discrimination ou à une plainte, il existe différents recours : un comité ou une personne mandatée pour recevoir une plainte et faire enquête; le recours à une tierce personne pour régler un litige, la médiation, la conciliation pour amener les parties à régler leur différend et, finalement, dans les cas extrêmes, le tribunal des droits de la personne. En général, on favorise le recours qui consiste d'abord à rencontrer les personnes responsables du dossier discrimination dans les établissements, par exemple un coordonnateur, un aide pédagogique individuel (API) ou l'association étudiante.

Dans chaque collège, il existe différentes manières de recevoir, d'analyser et de régler les situations litigieuses. Dans plusieurs cas, un règlement, une politique, un projet éducatif précisera les responsabilités des uns et des autres. La responsabilité peut incomber soit à une personne-responsable du dossier, à un membre du personnel désigné à cet effet ou à un comité dont le mandat est notamment la lutte contre la discrimination, ou encore à un ombusman ou à l'un des directeurs ou directrices du collège.

e x e m p l e s

- AU COLLÈGE DU **VIEUX-MONTRÉAL**:

Au collège du Vieux-Montréal, il n'existe actuellement aucun mécanisme de recours officiel. Cependant, plusieurs instances (départements, coordinations de programme, direction des études, secrétariat aux affaires étudiantes, direction générale) sont appelées à recevoir les plaintes que les étudiants peuvent déposer par le biais d'un formulaire disponible à l'Association étudiante.

- AU COLLÈGE **MARIE-VICTORIN**:

Au collège Marie-Victorin, le mécanisme de recours pour des élèves qui se croiraient victimes de discrimination sur la base de l'origine ethnique, de la couleur de la peau, de la langue ou de la religion touche uniquement les évaluations des apprentissages telles qu'elles sont stipulées dans la Politique institutionnelle des évaluations des apprentissages (PIEA). Un chapitre pour les traitements des litiges y est réservé. Par ailleurs, jusqu'à présent, il n'y a pas eu de plaintes dans ce domaine.

- AU COLLÈGE DE **BOIS-DE-BOULOGNE**:

Au collège de Bois-de-Boulogne, une conseillère pédagogique est chargée de l'application de la Déclaration d'intention en matière interculturelle qui est affichée à l'entrée des deux pavillons du collège. Cette déclaration d'intention apparaît également dans l'agenda donné à tous les élèves et

à tout le personnel du collège au début de chaque année scolaire. À l'occasion, le Collège diffuse sa Déclaration d'intention dans des articles qui traitent du sujet. La Charte des droits des étudiants exprime également l'interdiction de discrimination et cette même charte apparaît dans l'agenda distribué à tous les étudiants.

- **AU COLLÈGE DE SAINTE-FOY:**

Au collège de Sainte-Foy, ce sont les mécanismes réguliers de recours: en séquence, le professeur, le coordonnateur, l'adjoint responsable du programme, la Direction des études, la Direction générale et l'ombudsman. Il y a aussi un protecteur collégial qui accueille et traite les plaintes de toute personne qui, après avoir épuisé le processus de plainte prévu au règlement no 14, s'estime toujours lésée. Jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu de plainte portée ou de demande particulière d'information auprès du protecteur collégial sur des pratiques religieuses ou culturelles au collège.

- **AU COLLÈGE FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU:**

Au collège François-Xavier-Garneau, on peut s'adresser à la secrétaire générale ou au directeur des services des affaires étudiantes et communautaires (en général, les demandes passent par leurs services ou par Garneau-International) pour avoir des informations sur des pratiques culturelles ou religieuses.

- **AU COLLÈGE DE L'OUTAOUAIS:**

Au collège de l'Outaouais, il existe un sous-comité composé de représentants de différents services. Ce comité s'occupe de la gestion de toutes les plaintes. Il existe au collège une politique contre le harcèlement sexuel. Quant aux autres formes de discrimination (le harcèlement racial, la gestion de la diversité religieuse et culturelle...), le Collège se réfère à la politique sur les comportements attendus des élèves.

- **AU COLLÈGE SAINT-LAURENT:**

Au collège Saint-Laurent, la Directrice des services aux étudiants et le Directeur des études reçoivent, selon la nature du litige, les plaintes des élèves, quel que soit le motif de discrimination. Il arrive aussi que les responsables de départements, les responsables de programmes et l'Association étudiante reçoivent des plaintes. La plupart du temps, les plaintes surgissent au moment des demandes de révision des notes.

Enfin, dans certains cas, la question de la diversité religieuse, uniquement, est traitée par l'animateur à la vie spirituelle.

■ La diffusion et l'information

Dans tous les collèges, il existe des mécanismes de diffusion soit des politiques et des déclarations, ou des règlements. Dans bien des cas, les agendas des élèves constituent un lieu de diffusion. Par ailleurs, les professeurs peuvent toujours demander aux différentes instances les politiques ou les règlements. Toutefois, en général, les positions des collèges en matière de discrimination ne sont pas toujours clairement affichées.

e x e m p l e s

- **COLLÈGE DE SAINTE-FOY:**

Le collège de Sainte-Foy s'assure de produire et de diffuser les politiques et règlements de façon à ce que tous les membres de la communauté collégiale soient bien informés de leurs droits et responsabilités (agenda étudiant, guide du personnel, règlement spécifique...). Les positions du Collège et de l'Association étudiante en matière de discrimination sont affichées dans l'entente de Collège-Association, dans l'agenda étudiant et dans le projet éducatif. Par ailleurs, l'éducation aux droits se fait à travers différentes activités du service d'animation et du comité interculturel permanent (CIP), en collaboration avec des enseignants.

- **COLLÈGE FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU:**

Au collège François-Xavier-Garneau, les positions en matière de discrimination ou d'équité sont écrites dans l'agenda des étudiants, et des affiches sur le harcèlement sexuel sont placées à plusieurs endroits très visibles dans l'institution. Dans les règles de gestion du collège, à la section sur les règlements relatifs à la protection des personnes et à la sécurité des biens, l'article 3.00 mentionne qu'il y aura sanction si l'on porte atteinte à la réputation d'autrui par des propos diffamatoires ou par la diffusion de littérature haineuse. Dans les politiques de ce collège (celles qui concernent les conditions de vie), il existe des passages par rapport au harcèlement. De plus, dans la pratique, le Service des affaires étudiantes gère les plaintes (par exemple sur le racisme). À part le journal syndical, le Collège n'affiche pas clairement ses positions en matière de discrimination.

Dans plusieurs collèges, outre les lieux de diffusion, certaines activités permettent aussi de faire de la sensibilisation sur les questions de droits. Par exemple, des syndicats d'enseignants font de la sensibilisation et du ralliement en tant que membres d'Amnistie internationale.

e x e m p l e s

- **COLLÈGE AHUNTSIC:**

Au collège Ahuntsic, à l'occasion du 50e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le comité de veille interculturelle a demandé aux élèves du département de graphisme de représenter artistiquement les articles de la Déclaration. Celle-ci est affichée en permanence dans un endroit visible à l'entrée du collège.

Dans plusieurs départements de sciences humaines, on participe à la journée internationale de la lutte contre le racisme en distribuant des macarons ou en mettant des affiches. Les professeurs de ces départements en profitent pour traiter de cas concrets de racisme dans leur cours ou pour faire travailler les élèves sur cette problématique.

Outre la Charte québécoise, chaque collège, selon son cheminement et la réalité de sa clientèle, s'est doté de balises pour contrer la discrimination. Ces balises ont pris la forme de politiques, de déclarations, de règlements, d'orientations. Il existe des comités de recours définis assez largement pour recevoir différents types de plaintes.

Ainsi les membres des comités n'ont pas toujours reçu la formation adéquate pour traiter et combattre tant la discrimination directe qu'indirecte. Par exemple, peu de membres du personnel savent ce qu'on entend par « accommodement raisonnable ». Si le comité de recours pour contrer le harcèlement sexuel a reçu de la formation, les autres comités ou personnels responsables n'en ont pas reçu. Mentionnons que la lutte contre la discrimination ne bénéficie pas d'une approche globale au sein des institutions et que tous les collèges montrent des lacunes en ce domaine.

2

La diversité ethnique des membres du personnel

Aucun collège n'a de données officielles permettant d'identifier exactement l'appartenance ethnoculturelle des employés du collège. Cependant, un survol rapide permet à plusieurs participants (provenant surtout de collèges pluriethniques) de constater que les membres du personnel (en particulier les enseignants) sont originaires de plusieurs pays. Même si les collèges n'ont pas de programme spécifique d'embauche pour les membres de communautés ethnoculturelles, plusieurs d'entre eux encouragent ce genre d'embauche.

e x e m p l e s

- **COLLÈGE AHUNTSIC:**

Au collège Ahuntsic, le responsable du service Immeubles et terrains se fait un devoir de diversifier l'origine de son personnel. Les gens qui travaillent à la sécurité peuvent être perçus un peu comme des policiers, ils ont à intervenir auprès des jeunes au collège. La représentativité ethnoculturelle de ce service permet donc un meilleur contact avec les jeunes et réduit les risques d'accusations de racisme.





L'éducation **interculturelle**, l'éducation **aux droits** et l'éducation à la **citoyenneté**

Dans cette section, nous présenterons quatre points: la formation des membres du personnel des collèges, la formation des élèves à la diversité, la question des stages à l'étranger ou en milieu pluriethnique et la recherche et la production de matériel didactique.

1

La formation des membres du personnel: les enseignants, les professionnels, le personnel de soutien et les administrateurs

■ **Activités de sensibilisation**

Dans les collèges qui accueillent une clientèle très diversifiée, différentes activités de sensibilisation des membres du personnel ont été organisées, principalement au début des années 90. Ces activités portent sur des sujets comme la communication interculturelle, le processus migratoire, le pluralisme religieux, les politiques d'intégration, etc. Souvent conçues sous forme de conférences, de débats-midi, ces activités ont été appréciées mais se sont vite essouffées, faute de personnes responsables de l'organisation. Cependant, dans plusieurs collèges on estime qu'il y a un besoin réel. Ces ateliers sont souvent organisés par le service aux étudiants ou par le comité interculturel.

Des expérimentations ont été faites aussi pour les membres du personnel qui sont en contact direct avec des élèves issus des minorités ethniques. Des activités de sensibilisation pour un service en particulier, par exemple le service de la bibliothèque, ont été organisées. Ces activités portaient sur des situations conflictuelles de travail au sujet de la clientèle ethnique et sur la recherche d'accommodements raisonnables. Des articles dans différents journaux locaux et portant sur des thématiques interculturelles, ont aussi fait partie des activités de sensibilisation pour l'ensemble du personnel des collèges.

e x e m p l e s

- AU COLLÈGE DE **BOIS-DE-BOULOGNE:**

Au collège de Bois-de-Boulogne, un atelier a été organisé sur les accommodements raisonnables pour les membres du personnel qui sont plus en contact avec des élèves issus des minorités. De plus, des activités (généralement de trois heures) sont offertes pour les employés d'un service particulier (ceux de la bibliothèque, ceux des services aux étudiants).

- AU COLLÈGE **AHUNTSIC:**

Au collège Ahuntsic, depuis deux ans, on a relancé une formule qui avait disparu depuis quelque temps: la conférence-midi. Le comité interculturel organise trois ou quatre activités chaque année. Ces conférences-midi s'adressent aux membres du personnel et une vingtaine de personnes y assistent à chaque fois.

- *Le SIC offre depuis plusieurs années, pour l'ensemble des collèges, des ateliers sur différentes thématiques: les droits et libertés, la diversité religieuse, la communication interculturelle.*

■ Activités de formation

Les activités créditées de formation des personnels sont peu nombreuses. Quelques activités ont été conçues par le programme Performa et ont été offertes dans plusieurs collèges de la région de Montréal, surtout au début des années 1990. Des cours sur la communication interculturelle, des stratégies d'enseignement en interculturel ont été présentés dans différents collèges de la région de Montréal à des professeurs de disciplines et de départements différents. Certains cours plus précis ont été donnés dans le cadre de programmes spécifiques. De plus, quelques professeurs se sont prévalus de formations en interculturel à l'extérieur du collège (dans le cadre de certificats en interculturel ou en intervention multiethnique offerts par l'université).



e x e m p l e s

- AU COLLÈGE DU **VIEUX-MONTRÉAL**:

Au collège du Vieux-Montréal, les professeurs du programme de soins infirmiers ont suivi un cours sur les relations interculturelles dans le domaine de la santé et des services sociaux.

- AU COLLÈGE **AHUNTSIC**:

Au collège Ahuntsic, une série de cours a été offerte en 1996-97 au personnel dit « de première ligne », c'est-à-dire celui qui accueille directement les élèves immigrants: les aides pédagogiques individuels, le service d'orientation et de psychologie, le service d'animation socio-culturelle, l'organisation scolaire. Ces membres du personnel étaient libérés de deux heures par semaine dans leur horaire pour suivre ces cours.

- AU COLLÈGE DE **SAINT-LAURENT**:

Au collège de Saint-Laurent, des ateliers-information ont été offerts sur des communautés ethniques comme les Haïtiens, les Juifs-Marocains, les Vietnamiens, l'ensemble des Asiatiques. D'autres thèmes ont été touchés tels que l'histoire de l'immigration, les codes culturels, la gestion de conflits.

■ Engagement ou affectation de personnel à l'adaptation de l'institution à la clientèle des minorités ethniques ou à la promotion de diversité ethnique et culturelle au collège

Peu de personnel a été affecté à l'adaptation de l'institution à la clientèle des minorités ethniques ou à la promotion de la diversité ethnique et culturelle. C'est souvent par le biais du personnel des services d'animation socioculturelle, et à l'intérieur des tâches de chacun, qu'ont été réalisées les principales activités interculturelles. Quelques cas sont quand même à signaler.

e x e m p l e s

- AU COLLÈGE DE **BOIS-DE-BOULOGNE**:

Au collège de Bois-de-Boulogne, il y a quelques années, une conseillère pédagogique a été engagée pour s'occuper de la question de l'interculturel à raison d'une ou deux journées par semaine, et cette tâche fait partie de ses fonctions.

- AU COLLÈGE **AHUNTSIC**:

Au collège Ahuntsic, il y a quelques années, une personne a été affectée pour faire le bilan de l'interculturel dans le collège (pendant une session). Des recommandations ont émané de ce rapport. Depuis quelques années, des personnes-ressources ont été embauchées pour oeuvrer surtout auprès de la communauté haïtienne.

- AU COLLÈGE DU **VIEUX-MONTRÉAL**:

Au collège du Vieux-Montréal : un conseiller au multiculturalisme a été chargé d'un triple mandat pendant trois ans (de 1988 à 1990): sensibiliser la communauté collégiale à la réalité pluriethnique, agir comme ombudsman auprès de la communauté collégiale pour les questions relatives aux droits et pour faire connaître la politique interculturelle du collège. Une personne a aussi été engagée (depuis 1997) pour organiser des activités de jumelage d'élèves hispanophones avec des Québécois francophones et offrir un ciné-club en espagnol. De plus, une autre personne a été chargée des services d'aide à l'apprentissage auprès des élèves issus de communautés ethniques.

- AU COLLÈGE DE **SAINT-LAURENT**:

Au collège de Saint-Laurent, une conseillère à la vie étudiante est affectée à temps partiel au dossier interculturel et à la coordination du Comité interculturel permanent.

■ Activités de sensibilisation et de formation

► Dans les collèges qui accueillent une clientèle moins diversifiée, les membres du personnel ont régulièrement été sensibilisés à l'interculturel par le biais des semaines interculturelles. Certains collèges offrent aussi aux élèves des stages de sensibilisation à l'étranger. Par contre, peu de sessions de formation ont été offertes car le besoin n'est pas assez marqué. Quelques cours Performa ont aussi été offerts; par exemple, des professeurs de certains programmes, comme les soins infirmiers, ont demandé et suivi des cours spécifiques.

e x e m p l e s

- AU COLLÈGE DE **SAINTE-FOY**:

Au collège de Sainte-Foy, un intervenant de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est venu donner une conférence sur la liberté d'expression.



- AU COLLÈGE DE **LIMOILOU**:

Au collège de Limoilou, le Projet éducatif du collège comporte un axe plus spécifiquement dirigé vers l'interculturel et on peut imaginer que dans un processus de renouvellement de programmes, on aura besoin de formation.

- AU COLLÈGE **ÉDOUARD-MONPETIT**:

Au collège Édouard-Montpetit, des conférences ont été organisées pour l'ensemble du personnel. Des thèmes comme la diversité religieuse, la Charte des droits et libertés, les défis de l'immigration, l'éducation interculturelle dans les collèges, etc., ont été abordés.

- AU COLLÈGE DE L' **OUTAOUAIS**:

Au collège de l'Outaouais, des professeurs d'anthropologie, de sociologie et de soins infirmiers ont assisté à un colloque sur « Les soins infirmiers interculturels ».

2

La formation des élèves à la diversité culturelle et à l'éducation aux droits

Dans plusieurs programmes de techniques humaines, on a défini et intégré une compétence en interculturel ou on s'apprête à le faire. Le programme de techniques policières est encore le seul à avoir élaboré une compétence (Interagir avec des membres des communautés ethniques et culturelles). Dans le nouveau programme de soins infirmiers, on a inclus une compétence qui touche la préparation des élèves à la diversité (composer avec des réalités sociales et culturelles liées à la santé). En techniques d'intervention en loisirs, travail social, services de garde, éducation spécialisée, des expérimentations ont été réalisées (plusieurs heures de cours sont consacrées à cette question) et un travail de sensibilisation a été mené. Le programme de sciences humaines qui est en train d'être révisé n'a pas encore d'objectifs d'éducation interculturelle et d'éducation aux droits.

Des enseignants de plusieurs disciplines, en particulier en sciences humaines, traitent, dans leurs cours, de concepts relatifs aux relations interculturelles. C'est souvent le cas en anthropologie (différentes dimensions du racisme), en sociologie (mouvements migratoires) et en histoire (les génocides au XX^e siècle). C'est aussi le cas dans les cours de philosophie où on aborde la question des droits humains et en littérature où la lecture de romans permet de toucher différentes dimensions interculturelles. Mais tout cela reste l'initiative de quelques professeurs intéressés par ces questions.

Quelques professeurs ont aussi développé des stratégies d'enseignement qui tiennent compte de la diversité des élèves dans leurs classes. Être conscient de la composition ethnique de la classe, donner des exemples qui reflètent cette diversité, recourir à des approches différentes au niveau de la santé, de la psychologie, de l'art... tout cela fait partie de la gestion de la pluriethnicité. Cependant, très peu de professeurs ont été formés à cette gestion de leur classe.

3

Les stages à l'étranger ou en milieu pluriethnique et la formation interculturelle

La dimension interculturelle peut se transmettre par le biais de stages à l'étranger, de stages en milieux autochtones ou en milieu pluriethnique. Ces stages visent à faire connaître un autre milieu de vie ou d'enseignement, à promouvoir les échanges avec d'autres cultures, à accroître l'ouverture des élèves sur le monde, à participer à l'aide internationale. Plusieurs collèges proposent ainsi différents types de stages à leurs élèves, et ce, autant dans les programmes techniques que dans les programmes préuniversitaires. Voici un bref aperçu des stages à l'étranger offerts par les collèges participants. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive, mais elle permet de voir le grand nombre et la variété des stages offerts aux élèves.

e x e m p l e s

- AU COLLÈGE **AHUNTSIC**:

Des échanges ont été faits par le biais des cours d'allemand où des élèves vont vivre pendant un mois dans une famille à Berlin. Quelques élèves en cinéma sont allés l'an dernier au festival du film de Namur en Belgique et dans la région de Lyon, en France, et ont fait un documentaire sur le thème de la banlieue et du multiculturalisme. Jusqu'à maintenant, ces stages relèvent d'initiatives personnelles de professeurs.

- AU COLLÈGE D'**ALMA**:

Certains professeurs et élèves ont réalisé des stages à l'étranger (Nicaragua, France, etc.) et des projets d'échanges ont été organisés dans les réserves autochtones.

- AU COLLÈGE **ANDRÉ-LAURENDEAU:**
Le département de techniques administratives organise un stage en France, les départements d'architecture et de soins infirmiers organisent des stages en Belgique. Des stages pour des élèves étrangers sont également organisés (Tunisie, France).
- AU COLLÈGE DE **BOIS-DE-BOULOGNE:**
Différents départements offrent des stages à l'étranger. Par exemple, ceux des soins infirmiers, de techniques administratives, des arts et lettres et des sciences humaines.
- AU COLLÈGE DE **DRUMMONDVILLE:**
Plusieurs stages sont organisés dans différents programmes: des élèves séjournent en Haïti (musique populaire), en France (informatique, techniques administratives, sciences de la nature).
- AU COLLÈGE **ÉDOUARD-MONTPETIT:**
Plusieurs projets de coopération internationale sont menés par l'école d'aéronautique reliée au collège. Depuis 1986, des projets en Colombie, au Cameroun, au Sénégal, en Chine, aux Indes, etc. Dans le programme de sciences humaines, un nouveau stage prend forme cette année: « Passeport pour l'Europe ».
- AU COLLÈGE **FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU:**
Plusieurs stages à l'étranger ont été organisés depuis plus de dix ans. Le département de sciences humaines a organisé des stages de coopération internationale avec Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Maroc, le Mexique et la Tunisie. Le département de soins infirmiers s'est tourné vers la France, le Costa Rica et Haïti et le département de techniques administratives, vers la Belgique, la France, le Maroc, le Mexique et les Philippines.
- AU COLLÈGE DE **JONQUIÈRE:**
Le département de travail social et celui de sciences humaines organisent des stages de coopération internationale. Le département de techniques administratives organise des échanges de stagiaires avec la France.
- AU COLLÈGE DE **LÉVIS-LAUZON:**
Amitié Haïti-Lévis offre des stages en Haïti: les élèves intéressés doivent cependant suivre une formation sur l'histoire et la culture haïtiennes. Certains départements offrent de plus en plus de possibilités aux élèves

intéressés par un stage à l'étranger, notamment en France et en Turquie. Le département de travail social a offert en 1998 une attestation collégiale en Techniques de travail social à des étudiants autochtones (Huron-Wendat).

- AU COLLÈGE **MARIE-VICTORIN:**

Le département de techniques administratives organise depuis très longtemps des stages de huit semaines en France. En sciences humaines, un projet Jeunesse Canada Monde verra bientôt le jour.

- AU COLLÈGE DE L'**OUTAOUAIS:**

Le département de sciences humaines et les sciences de la nature offrent des stages à l'étranger. Cette année, un groupe d'élèves va au Vietnam. Ils ont été sensibilisés à la langue, la situation politique et économique, la manière de se comporter dans ce pays.

- AU COLLÈGE DE **SAINTE-FOY:**

Le département d'éducation spécialisée organise des stages en Suisse, au Honduras et en Haïti. D'autres départements, travail social, service de garde, soins infirmiers, foresterie et administration, organisent aussi des stages à l'étranger.

- AU COLLÈGE DE **SAINT-LAURENT:**

Le programme SENS en sciences humaines organise depuis plus de dix ans des stages au Pérou, en Haïti, au Mexique, en Bolivie et en Équateur.

- AU COLLÈGE DU **VIEUX-MONTRÉAL:**

Dans le programme de sciences humaines, le projet Optimonde organise des stages de coopération internationale depuis neuf ans. Actuellement, le stage se déroule dans la région d'Oaxaca, au Mexique. Il s'agit d'un stage d'immersion dans des villages indiens zapotèques. Dans le programme de techniques de services de garde, on organise des stages dans des garderies en France. Le département de travail social organise des stages en France et en Tunisie. Le département d'éducation spécialisée organise des stages au Nicaragua et au Pérou.



La recherche et la production de matériel didactique

Certaines recherches ont été faites par le biais du programme PAREA, du ministère de l'Éducation. Il en est souvent résulté du matériel didactique qui a été proposé aux professeurs et aux élèves. Voici une liste fournie par les participants.

M A T É R I E L d i d a c t i q u e



■ COLLÈGE AHUNTSIC:

BARRETTE, Christian, Édithe GAUDET et Denyse LEMAY. *Interculturalisme et pratiques pédagogiques: design*, rapport de recherche PAREA, 1988.

BARRETTE, Christian, Édithe GAUDET et Denyse Lemay. *Guide de communication interculturelle*, Éditions du Renouveau pédagogique, 1996.

GAUDET, Édithe. *Plan de formation interculturelle au collégial*, 6 documents, Performa, Université de Sherbrooke, 1993.

GAUDET, Édithe, Louise LAFORTUNE, coll. Carole POTVIN. *Pour une pédagogie interculturelle: des stratégies d'enseignement*, Éditions du Renouveau pédagogique, 1997.

GAUDET, Édithe, et Johanne GAUDET. *Récits de vie de jeunes immigrants étudiant dans des collèges*, Direction de l'enseignement collégial et collège Ahuntsic, 1998.

LAFORTUNE, Louise, et Édithe GAUDET. *Une pédagogie interculturelle dans le cadre d'une éducation à la citoyenneté*, Éditions du Renouveau pédagogique, 2000.

MAUFFETTE, Paule. *Histoire de vivre ensemble, semblables et différents*, collège Ahuntsic, 1992.

MAUFFETTE, Paule, Robert CLAING, et Pierre SAINT-SAUVEUR. *Portrait des jeunes haïtiens*, 1999.

CLAING, Robert. *De bouche à oreille*, CCDMD, 1997.

■ COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE:

NICOLAS-SÉÏDE, Lucienne, et Daniel CAILLE. *Identification des erreurs en français écrit des étudiants allophones au collégial*, rapport de recherche PAREA, collège de Bois-de-Boulogne, 1992.

LEMAY, Denyse. *Formation interculturelle*, rapport de recherche PAREA, collège de Bois-de-Boulogne, 1993.

ANTONIADES, Éléonore, Mona CHÉHADÉ et Denyse LEMAY. *La réussite en français des allophones du collégial*, rapport de recherche PAREA, collège de Bois-de-Boulogne, 2000.

■ COLLÈGE **ÉDOUARD-MONTPETIT:**

LOSLIER, Sylvie. *Le roman: un terrain anthropologique littéraire*, collège Édouard-Montpetit, rapport de recherche PAREA, 1994.

LOSLIER, Sylvie. *La romance des relations interculturelles*. collège Édouard-Montpetit, rapport de recherche PAREA, 1994.

LOSLIER, Sylvie. *Les relations interculturelles. Du roman à la réalité*, Montréal, Liber, 1997.

LOSLIER, Sylvie, et Nicole POTHIER. *Des droits et des libertés. Un parcours de luttes et d'espoir*. Montréal, Service interculturel collégial et Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 1999.

■ COLLÈGE **FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU:**

Publication d'une vingtaine d'essais et de recherches sur le racisme, la famille, les échanges interculturels, le choc interculturel... Guide pratique pour le Bénin.

Pale Kreyòl, manuel d'apprentissage à l'usage des francophones.

Tande kreyòl la byen: manuel d'apprentissage du créole haïtien avec cassettes audio.

Leksik: français-créole.

Vidéos: *L'interculturel, une expérience pour la vie. Pour une fois, deviens l'étranger*.

■ COLLÈGE DE **SAINT-LAURENT:**

TCHORYK-PELLETIER, Peggy. *L'adaptation des minorités ethniques*, Rapport de recherche PAREA, 1989.

Édition de la revue *Impressions*: Marcel Boutin a fondé et dirigé la revue en 1987-1988. Louise Lefavre a coordonné la revue de 1988 à 1997.

LEFAIVRE, Louise. «Au coeur de l'éducation interculturelle, une réappropriation de la culture québécoise», in Fernand OUELLET (dir.), *Les institutions face au défi du pluralisme ethnoculturel*,

BOUTIN, Marcel, a réalisé un vidéo sr les valeurs des jeunes: *Une jeunesse interculturelle*.

La revue *Dires* du collège Saint-Laurent: plusieurs numéros ont été publiés sur des thèmes reliés à des préoccupations interculturelles.

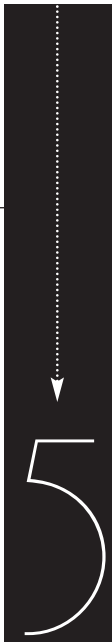
■ COLLÈGE DU **VIEUX-MONTRÉAL:**

La revue *Impressions*: le collège a été éditeur de cette revue entre 1994 et 1997.

LAVALLÉE, Carole, et Michèle MARQUIS. *Éducation interculturelle et petite enfance*, 1999.

Une recherche-action vient d'être réalisée auprès de quatre programmes techniques avec les objectifs suivants: identifier la clientèle ethnique de chaque programme, recueillir les perceptions des élèves issus des minorités sur l'intégration à la vie collégiale, la maîtrise du français, les relations avec les professeurs...





Recommandations

Voici quelques recommandations émanant des bilans des collèges:

ACCUEIL ET INTÉGRATION DES ÉLÈVES ISSUS DE COMMUNAUTÉS ETHNIQUES

- Pouvoir identifier les élèves immigrants nouvellement arrivés avant le début des cours.
- Ajouter une fiche d'identification des élèves issus des minorités ethniques dans le dossier d'admission (entre autres sur le nombre d'années de résidence au Québec).
- Faire parvenir de l'information aux professeurs sur les élèves immigrants nouvellement arrivés.
- Définir les besoins d'accueil et d'information des élèves issus des minorités ethniques.
- Faire connaître le comité interculturel à tous les membres du personnel et aux élèves.
- Mieux définir comment devrait se faire l'intégration des élèves nouvellement arrivés et ce que le collège attend d'eux.
- Faire mieux connaître la culture québécoise.

ACCUEIL ET MESURE DE SOUTIEN LINGUISTIQUE ET D'AIDE À L'APPRENTISSAGE

- *Intégrer la politique de valorisation de la langue française à la politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle.*
- *Définir les besoins des élèves allophones au Centre d'aide en français et offrir à ces élèves un soutien accru.*
- *S'interroger sur la possibilité d'offrir des cours de français langue seconde pour les élèves allophones.*

LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

- *Élaborer une politique contre la discrimination et la diffuser.*
- *Publier une liste des fêtes religieuses importantes au début de chaque session.*
- *Créer un comité ou un ombudsman pour le traitement des plaintes, des accommodements.*
- *Organiser des événements de lutte contre la discrimination pour l'ensemble de la communauté collégiale.*

ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES

- *Promouvoir l'importance de l'éducation interculturelle et de l'éducation aux droits dans une perspective internationale.*
- *Organiser des activités de rapprochement interculturel ou de promotion de la diversité ethnique et culturelle.*
- *Organiser des activités de jumelage entre les élèves.*
- *Encourager la diffusion d'activités intercollégiales liées à l'éducation interculturelle.*

FORMATION DES MEMBRES DU PERSONNEL DES COLLÈGES À L'ÉDUCATION INTERCULTURELLE ET À L'ÉDUCATION AUX DROITS

- *Faire une étude de besoins en matière de formation interculturelle auprès des professeurs.*
- *Organiser des sessions de perfectionnement pour les professeurs et les inciter à suivre ces sessions.*
- *Organiser des sessions de perfectionnement pour l'ensemble des membres du personnel des collèges.*
- *Offrir un service d'aide en interculturel pour répondre aux problèmes pédagogiques des professeurs.*

- Réaliser des dossiers sur des questions reliées à la pédagogie interculturelle et sur les outils pédagogiques disponibles pour les professeurs.
- Inviter les professeurs à participer aux événements organisés par les services aux étudiants.
- Diffuser l'information sur les colloques ou les formations dans le domaine de l'interculturel ou de l'éducation aux droits et inciter les membres du personnel à y assister.
- Reconnaître l'éducation interculturelle et aux droits comme une compétence de base et essentielle dans la formation d'un professeur ou de toute personne qui oeuvre dans un collège.

FORMATION DES ÉLÈVES À L'ÉDUCATION INTERCULTURELLE ET À L'ÉDUCATION AUX DROITS

- Initier l'ensemble des élèves aux réalités interculturelles et internationales.
- Inciter les programmes en révision à se doter d'une compétence en éducation interculturelle et en éducation aux droits.
- Encourager les stages à l'étranger et aussi la formation interculturelle reliée à ces stages.
- Favoriser les stages en milieu pluriethnique.
- Établir les liens entre l'interculturel et l'international.
- Favoriser des retombées dans le milieu collégial, avec la diffusion de ces stages.

RECHERCHE ET PRODUCTION DE MATÉRIEL DIDACTIQUE

- Favoriser la recherche dans le domaine interculturel et de l'éducation aux droits.
- Diffuser les recherches faites dans ce domaine.
- soutenir les initiatives faites dans ce domaine.

État de la situation de l'intégration scolaire et de l'éducation interculturelle dans les collèges participant à l'élaboration ou à la révision d'une *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*

Objectifs

- ① ... Présenter les différentes facettes de l'éducation interculturelle dans les collèges afin d'en connaître les acquis, les lacunes et les besoins.
- ② ... Permettre aux collèges de faire l'inventaire de leurs interventions en matière interculturelle (depuis 1990).
- ③ ... Fournir à chaque participant de chaque collège un état général de la situation de l'interculturel dans les autres collèges afin de les alimenter dans la définition de leurs priorités (qui s'inscriront concrètement dans un plan d'action).

Méthodologie proposée

Dans chacun des collèges, des activités reliées à une dimension interculturelle ont été élaborées au cours des dernières années. Ainsi, il y a dans chacun des collèges des personnes-ressources incontournables qui peuvent répondre à vos questions sur la situation de l'interculturel dans votre collège. Nous pensons que chaque participant devrait rencontrer une dizaine de ces personnes-ressources, dont les réponses devraient être suffisantes pour lui permettre d'analyser l'état de la situation de l'éducation interculturelle dans son collège.

Voici la méthodologie proposée:

1. — D'abord identifier les services et les personnes à rencontrer et à questionner.
 2. — Ensuite, leur téléphoner et leur expliquer le but de votre démarche. Il s'agit ensuite de les rencontrer soit individuellement, soit par petits groupes de deux ou trois personnes. Il est plus intéressant et plus efficace de rencontrer les gens individuellement que d'envoyer un questionnaire auquel les gens ne répondraient peut-être pas ou y répondraient trois mois plus tard.
 3. — Suggestions de services et de personnes-ressources à rencontrer:
 - Personnels des services aux étudiants
 - Conseiller pédagogique, responsable de Performa et des perfectionnements collectifs
 - Coordonnateur du département de français, de philosophie, de sciences humaines
 - Personnel du centre d'aide en français
 - Coordonnateur des départements de techniques humaines ou responsable de programme
 - Toute autre personne que vous jugez intéressante à rencontrer.
- Nous aimerions faire la compilation de l'*État de la situation* de tous les collègues participants et, tout en respectant l'ordre des questions, faire une synthèse de chacun des points. Par exemple, à partir du point *Accueil et intégration*, il serait intéressant de faire une synthèse.

Questionnaire proposé

Ce questionnaire est fortement inspiré de: LEMAY, Denyse. *Accueil et intégration des personnes issues des minorités ethniques au collégial*, Direction générale de l'enseignement collégial, 1990, 81 p.

■ **Accueil et intégration/soutien aux élèves**

1. — *Votre collègue offre-t-il des services destinés aux élèves issus des minorités ethniques? Par exemple, des services d'accueil, de références, de parrainage, etc.*
 - si oui, lesquels?
 - si non, pourquoi?
2. — *Certains services (par exemple la bibliothèque, les services d'orientation et de psychologie, etc.) ont-ils dû s'ajuster ou s'adapter aux besoins des élèves issus des minorités ethniques ?*
 - si oui, comment ?
 - si non, pourquoi ?

- 3. —** Informations sur les élèves: *Votre collège a-t-il des données concernant la composition ethnique de votre clientèle?*
- *selon le pays de naissance*
 - *selon l'appartenance ethnique*
 - *selon la langue maternelle*
 - *selon leur inscription dans les différents programmes du collège*
 - *selon le nombre d'années de résidence au Québec.*
- (Si votre collège a développé un questionnaire ou tout autre document, joindre le document).
- 4. —** *Votre collège peut-il identifier les élèves nouvellement arrivés avant le début de la session?*
- *si oui, quel est l'outil ou la procédure qui le permet?*
- 5. —** *Existe-t-il dans votre collège des comités ethniques étudiants?*
- *si oui, lesquels?*
 - *existe-t-il des regroupements d'élèves sur une base de pluriethnicité?*

■ **Lutte contre la discrimination**

- 6. —** *Existe-t-il des mécanismes de recours pour des élèves qui se croiraient victimes de discrimination sur la base de l'origine ethnique, de la couleur de la peau, de la langue ou de la religion?*
- 7. —** *Le collège a-t-il déjà reçu des plaintes d'élèves qui se croyaient victimes de discrimination sur la base de l'origine ethnique, de la couleur de la peau, de la langue ou de la religion?*
- 8. —** *Votre collège a-t-il déjà eu des demandes d'accommodements relatifs à la diversité culturelle, de la part d'élèves ou de membres du personnel?*
- *si oui, lesquelles?*
 - *si oui, comment le collège a-t-il géré ces demandes d'accommodements?*
- 9. —** *Existe-t-il une ou plusieurs politiques pour contrer les différentes formes de discrimination?*
- *une politique contre le harcèlement sexuel*
 - *une politique contre le harcèlement racial*
 - *une politique touchant la gestion de la diversité religieuse et culturelle*
 - *une politique en matière d'équité en emploi.*
- 10. —** *Y a-t-il dans votre collège une personne responsable, un ombudsman ou un comité à qui on peut s'adresser pour avoir des informations sur des pratiques religieuses ou culturelles?*

- 11.** — *Le collège affiche-t-il clairement ses positions en matière de discrimination ou d'équité?*
- *Si oui, comment?*
 - *par des affiches sur les murs?*
 - *dans les agendas des élèves?*
 - *dans les journaux locaux et syndicaux?*
 - *par d'autres moyens?*

■ **Mesures de soutien linguistique et d'aide à l'apprentissage**

- 12.** — *Votre collègue offre-t-il des cours de français destinés aux allophones?*
- *lesquels?*
 - *combien d'élèves sont concernés par ces mesures?*
 - *comment se fait le dépistage de ces élèves?*
- 13.** — *Existe-t-il une politique de promotion de la langue française dans votre collège?*
- *depuis combien de temps?*
 - *que contient cette politique?*
 - *y a-t-il des éléments concernant plus spécifiquement les allophones?*
 - *quels résultats cette politique de la langue a-t-elle donnés jusqu'à maintenant?*
- 14.** — *Existe-t-il des mesures d'aide à l'apprentissage (autres que des mesures de soutien linguistique) qui s'adressent particulièrement à la clientèle des minorités ethniques?*
- *si oui, lesquelles?*
 - *si non, pourquoi?*
- 15.** — *Si votre collègue a mis en place un centre d'aide en français, celui-ci offre-t-il des services particuliers pour les allophones ?*

■ **Activités socioculturelles**

- 16.** — *Dressez une liste des principales activités organisées par les services d'animation socioculturelle durant les dernières années.*
- *activités de rapprochement entre les élèves*
 - *activités de visibilité des différentes cultures (spectacles, pièces de théâtre...)*
 - *conférences, débats-midis ayant une problématique interculturelle*
 - *promotion de la semaine interculturelle ou de la semaine de la citoyenneté*
 - *autres.*

■ **Formation des membres du personnel:
enseignants, professionnels, personnel de soutien et administrateurs**

- 17.** — *Des activités de sensibilisation pour les différents personnels concernant l'ajustement à la clientèle des minorités ethniques ont-elles été organisées par le collège?*
- si oui, lesquelles?
- si non, pourquoi?
- 18.** — *Quelles formes ont prises ces activités de sensibilisation, quels sujets ont été abordés et par qui ont-elles été organisées?*
- formes des activités de sensibilisation
- sujets abordés lors de ces activités de sensibilisation
- organisation de ces activités.
- 19.** — *Des activités de formation destinées à favoriser l'ajustement des différents personnels (enseignants, professionnels non enseignants, personnels de soutien et administrateurs) à la clientèle des minorités ethniques ont-elles été organisées au collège?*
- si oui, lesquelles?
- si non, pourquoi?
- 20.** — *Votre collège a-t-il déjà engagé ou affecté du personnel à l'adaptation de l'institution à la clientèle des minorités ethniques ou à la promotion de la diversité ethnique et culturelle au collège?*
- si oui, pour quel(s) projet (s)?
- 21.** — *Certains membres de votre personnel se sont-ils prévalus de formations en interculturel à l'extérieur du collège?*
- si oui, lesquelles?
- si non, pour quoi?
- 22.** — *La formation en interculturel auprès de l'ensemble des personnels est-elle reconnue ou encouragée dans votre collège?*
- si oui, comment?
- si non, pourquoi?
- existe-t-il des regroupements d'élèves sur une base de pluriethnicité?

■ **Formation des élèves à la diversité culturelle
et à l'éducation aux droits**

- 23.** — *Certains professeurs ou certains départements ont-ils développé des approches pédagogiques tenant compte de la diversité ethnique?*
- si oui, lesquelles? Donnez des exemples.
- 24.** — *Des professeurs ont-ils développé à l'intérieur ou à l'extérieur de leurs cours des activités spécifiques reliées à ces réalités?*

- 25.** — *Des professeurs ou des départements ont-ils introduit dans leurs cours des notions, des concepts et des faits relatifs au domaine des relations interculturelles?*
- *lesquels et comment?*
- 26.** — *Des professeurs ou des départements ont-ils introduit dans leur cours des habiletés personnelles, professionnelles et civiques relevant d'une compétence interculturelle?*
- *lesquelles et comment?*
- 27.** — *Y a-t-il des programmes qui ont introduit (ou sont en voie de le faire) une dimension interculturelle et relative à l'éducation aux droits?*
- *éducation interculturelle: quels sont ces programmes et comment le font-ils?*
- *éducation aux droits: quels sont ces programmes et comment le font-ils?*
- 28.** — *Que fait l'association étudiante de votre collège pour promouvoir la diversité ethnique et culturelle des élèves et contrer la discrimination?*

■ **Stages à l'étranger ou en milieu pluriethnique et formation interculturelle**

- 29.** — *Certains programmes organisent-ils des stages à l'étranger?*
- *si oui, lesquels?*
- 30.** — *Quels sont les objectifs visés par ces stages?*
- 31.** — *Y a-t-il une formation préalable offerte en matière de sensibilisation interculturelle?*
- *quels sont les thèmes abordés lors de cette formation?*
- 32.** — *Certains programmes organisent-ils des stages en milieu pluriethnique?*
- *si oui, lesquels?*
- 33.** — *Quels sont les objectifs visés par ces stages?*
- 34.** — *Y a-t-il une formation préalable offerte en matière de sensibilisation interculturelle?*
- *quels sont les thèmes abordés lors de cette formation?*
- 35.** — *Y a-t-il des activités de diffusion auprès de la communauté collégiale au retour de ces stages?*
- *pour les stages à l'étranger?*
- *pour les stages en milieu pluriethnique?*

■ **Recherche et production de matériel didactique**

36. — *Y a-t-il des personnes de votre collège qui ont produit ou participé à des recherches sur des problématiques liées à l'interculturel?
- si oui, lesquelles?*

37. — *Y a-t-il des gens de votre collège qui ont produit ou participé à la production de matériel relatif au contexte multiethnique de l'enseignement collégial (matériel didactique, études, analyse pédagogique)?
- si oui, quelles sont-elles?*

■ **La diversité ethnique des membres des personnels du collège**

38. — *Votre collège a-t-il des données concernant la représentation de la diversité ethnique des membres de son personnel?*

État de la situation de
l'intégration scolaire et de
l'éducation interculturelle
dans les collèges